



■ Décès – Pièces à fournir

- Certificat médical de décès délivré par le médecin,
- Livret de famille, pièce d'identité ou tout autre document permettant d'établir l'état-civil du défunt,
- Renseignements sur le défunt et ses parents (profession, adresse),
- Déclaration de décès de l'établissement hospitalier si le décès a eu lieu à l'hôpital.

Renseignements complémentaires, contacter le service décès Tél. : 03 44 29 50 79